

Paris le 16 Juillet 2021,

LETTRE OUVERTE AU MINISTRE DELEGUEE CHARGEE DES SPORTS



Madame la Ministre,

Nous avons pris connaissance, à la suite de la question soulevée par Monsieur le député Loïc PRUD'HOMME lors de la séance du mardi 4 mai 2021 à la XV^e législature Session ordinaire de 2020-2021, de votre positionnement face aux sportifs sourds et à la reconnaissance du Deaflympics.

Vous reconnaissez que la surdité est un handicap invisible, sensoriel, qui mérite d'être mieux connu et reconnu par le monde du sport. Vous reconnaissez également que la surdité est un moyen de rendre plus visibles les personnes en situation d'handicap dans la société. Si ces éléments rencontrent notre entier accord, il n'en demeure pas moins que nous voulons signaler plusieurs incohérences dans le reste de votre réponse.

Comme l'a souligné M. Loïc PRUD'HOMME, l'histoire du sport handicap commence avec les sourds. La première olympiade a été organisée à Paris, en 1924 sous la présidence d'un français : Eugène RUBENS-ALCAIS. Elle a réuni 148 athlètes Sourds venus de neuf nations dans sept disciplines. Depuis, ces Jeux sont organisés tous les quatre ans sous la dénomination des Deaflympics avec en 2017, 86 pays et 2 873 athlètes sourds. À l'issue des premiers jeux de 1924, le Comité International des Sports Silencieux (CISS), appelé aujourd'hui International Committee of Sports for the Deaf (ICSD), a été créé et Eugène RUBENS-ALCAIS en a été le premier président. La communauté sourde le surnomme le Baron de Coubertin.

Le Comité International Olympique (CIO) a reconnu le CISS en 1955 et accorde son patronage aux Deaflympics depuis 1985. On parle alors du sport sourd comme le précurseur de la Fédération Française Handisport (cf : <https://france-paralympique.fr/histoire/>).

Ce que M. Loïc PRUD'HOMME a omis de vous dire, c'est que ICSD a été membre fondateur de l'International Paralympic Committee (IPC) et a dû se retirer le 12-13 mars 1995 pour plusieurs raisons. (cf : <http://www.deaflympics.com/news/the-world-games-for-the-deaf-and-the-paralympic-games>).

Vos attentes relatives à l'IPC nous semblent incompréhensibles car l'ICSD est reconnu à la fois par le CIO et par l'IPC. D'autant plus que de nombreux pays ont déjà reconnu ICSD dont l'Inde récemment. Il est donc honteux et discriminant que la France ne reconnaisse pas un organisme international créé en France par un français et qui met le drapeau Français à l'honneur à chaque cérémonie d'ouverture des Deaflympics.

De même, selon vos propos : « *la France ne peut agir qu'au sein de ses propres fédérations, comme vous l'avez dit, pour une meilleure reconnaissance des athlètes de haut niveau médaillés dans ces compétitions et pour leur meilleure inclusion dans les fédérations, afin qu'ils puissent s'entraîner dans de bonnes conditions pour les sélections et les compétitions qui leur sont réservées.* ». Or nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs problèmes à ce sujet : en effet, les fédérations sont incapables de nous dire combien de sourds pratiquent hormis la FFH. Pourtant, le principe d'accessibilité exige des actions pour éviter l'isolement du sportif sourd qui pratique dans une fédération.

Nous ne sommes pas défavorables à l'inclusion à partir du moment où l'accessibilité est respectée. Nous comprenons également la difficulté de positionner les sportifs sourds à cause des degrés de surdité qui ont de différents impacts sur le corps physique.

Siège Administratif
110 bis Avenue du Général Leclerc
93500 PANTIN

contact@fnsf.org
www.fnsf.org

Reconnue d'Utilité Publique
Décret du 24 Septembre 1982

Membre de la Fédération
Mondiale des Sourds



Membre de l' Union
Européenne des Sourds



Par conséquent, nous souhaitons qu'il y ait un recensement dans chaque fédération afin de pouvoir mettre en place une accessibilité (LSF, système de lumière) là où pratiquent les sportifs sourds. Cela éviterait un énorme coût en équipant chaque gymnase de France conformément à la loi du 11 février 2005. Il faut savoir que la CNIL a approuvé le fait que les fédérations peuvent demander, dans leurs formulaires de licences, des données relatives au handicap.

Comme vous l'avez dit, « la surdité est un handicap invisible ». Toutefois, nous considérons que c'est l'inclusion qui rend invisible la surdité car aucune mesure n'est mise en place pour accueillir les sportifs sourds au sein des fédérations. A cause de ce manque d'accessibilité et du manque de subventions pour les clubs sourds, les jeunes sourds se sont désintéressés du sport car ils ne voient pas d'avenir.

La reconnaissance des sportifs de haut niveau permettrait aux sourds de se consacrer aux sports et de subvenir à leurs besoins grâce aux primes en s'entraînant tous les jours. Cela n'est pas le cas aujourd'hui car pour subvenir à leurs besoins, ils doivent travailler et donc ne peuvent plus s'entraîner à un haut niveau.

Vous évoquez une augmentation de budget au soutien de la pratique paralympique de haut niveau, au développement des pratiques sportives des personnes en situation de handicap et d'un soutien très fort apporté à la haute performance puisqu'un budget de 20 millions d'euros a été débloqué dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIA) pour venir soutenir toutes les personnes pratiquant le sport à haut niveau. Cela étant, ces budgets n'ont pas été distribués aux sportifs sourds car soit ils ne sont pas reconnus comme des sportifs de haut niveau soit ils peuvent l'être dans des conditions très difficiles alors que ce n'est pas le cas pour les sportifs pratiquant un sport du paralympique qui peuvent bénéficier du statut de sportif de haut niveau.

Il est donc pour le moins étrange qu'il y ait des inégalités entre handicap. De plus, nous apprenons que les fédérations n'ont aucune aide, aucune subvention de votre part et doivent agir avec leur fonds propre pour financer la participation des sportifs sourds aux compétitions internationales. Il est évident que tout le budget que vous évoquez est dédié aux sports du paralympique. Pourtant, comme l'a si bien souligné M. Loïc Prud'homme, nous ne demandons pas un énorme budget comme le paralympique mais nous voulons un budget propre aux sportifs sourds et aux développements du sport chez les jeunes sourds.

Nous rajoutons que sur le site de votre ministère chargé des sports, plusieurs mesures ont été prises qui témoignent d'un engagement en faveur du handicap (cf : <https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/sport-handicaps/article/enjeux-et-mesures>). Pourtant, aucun salarié de votre ministère ne s'occupe des sportifs sourds ce qui confirme que nous sommes invisibles à vos yeux car nous ne bénéficions pas de la même attention que les autres sportifs handicapés.

Nous concluons par la remarque de M. Loïc PRUD'HOMME : il est temps que vous agissiez. Il est incroyable d'avoir été les précurseurs du paralympique et de ne pas être reconnus à ce jour. Nous vous demandons donc une reconnaissance du Deaflympics et de l'ICSD afin de débloquer un budget propre aux sportifs sourds que les fédérations pourront utiliser pour les compétitions internationales. Nous serons ravis de vous proposer des solutions pour améliorer les conditions sportives chez les sourds qui ne souhaitent plus rester invisibles.

Kevin SAUVAGET
Commission Sport



Vincent COTTINEAU
Président

